

COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Délibération n° 20181015.03

Le quinze octobre Deux Mil Dix-Huit, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Marcel BRUN, Dominique BRUNOD, Corinne BUSALB, Gilles CHRISTIN, Françoise DUCHINI, Martine GACHON, Bruno KARST, Marie NICASTRO, Franck PAVIOL, Brigitte PETIT, François RIEU ; formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Pierre CHAZELAS, Sylvie DAL MOLIN, Pierre DUCHINI, Bernard TARTARAT CHAPITRE.

Était excusée : Lina BLANC.

Secrétaire de Séance : Marie NICASTRO

Date de convocation : le 10 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 16 (seize)

Présents : 11 (onze)

Votants : 11 (onze)

Pour : 5 (cinq)

Abstentions : 2 (deux)

Contre : 4 (quatre)

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DE MADAME FRANCOISE MARCHAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1 ; L.2122-2 ; L.2122-7, L.2122-7-2, L.2121-8 (dernier alinéa) L.2122-10, L.2122-14 et L.2122-15.

Vu la délibération n°20160314.03 prise par le Conseil municipal réuni le 14 mars 2016 maintenant à quatre le nombre de postes d'adjoints ; complétée par la délibération n°20180924.10 prise par le Conseil municipal réuni le 24 septembre 2018.

Considérant que Madame Françoise MARCHAND, Conseillère municipale a été installée 1^{ère} Adjointe au Maire le 23 mai 2016.

Considérant que par lettre adressée le 12 septembre 2018 à Monsieur le Préfet, Madame Françoise MARCHAND a demandé à démissionner de ses fonctions de 1^{ère} Adjointe au Maire et conjointement de son mandat de Conseillère municipale.

Considérant que par lettre du 27 septembre 2018 réceptionnée par l'intéressée le 1^{er} octobre 2018, le Représentant de l'Etat a accepté la démission de Madame Françoise MARCHAND de ses fonctions de 1^{ère} Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale.

Considérant la vacance de poste de 1^{ère} Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité absolue des suffrages exprimés (cinq voix pour, deux abstentions et quatre voix contre),

- **DE MAINTENIR LE NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE A QUATRE.**

- **DE PROCEDER AUX ELECTIONS AU SCRUTIN SECRET A LA MAJORITE ABSOLUE DE L'ADJOINT AU MAIRE QUI OCCUPERA LE RANG A LA SUITE DES ADJOINTS EN FONCTION, ayant donc pour conséquence de faire remonter d'un rang supérieur les Adjointes actuellement en poste.**

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le -----

A Grignon, le 15 octobre 2018
Madame le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20181015-20181015-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2018
Affichage : 06/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Madame Brigitte PETIT

